

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°56/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **22 septembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT** Mme Caroline **FERRAND**, M. Florian **D'ANGELO**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Martine **BLACHE** (pouvoir à M. Sébastien **BLACHE**), M. Jean-Louis **ANDREU** (pouvoir à M. Franck **BRON**), M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK N° 288 RUE DU TRAVAIL.

Exposé du Maire

La commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant plusieurs parcelles de terrain situées rue du Travail (propriété VIEUX-COMBE et BABA), pour laquelle un compromis de vente avait été signé avec les futurs acquéreurs Monsieur et Madame KARKZOU.

Ne souhaitant pas exercer son droit de préemption, nous avons cependant rencontré ces derniers pour leur proposer d'acquérir une partie de la parcelle AK n° 288 intégrée à la vente précitée, car la commune a pour projet de réaliser un groupe scolaire primaire sur les parcelles dont elle est propriétaire et situées à proximité immédiate.

Cette acquisition nous permettra de créer un cheminement piéton reliant le quartier du Réveil à la future structure scolaire, évitant en cela aux familles d'emprunter la rue du Réveil, la route de Lyon et la rue du Travail.

Notre objectif est ainsi de mettre en sécurité les familles et les enfants se rendant au futur groupe scolaire, sans qu'elles aient à emprunter des voiries particulièrement fréquentées par tous types de véhicules.

Un accord a été trouvé avec Monsieur et Madame KARKZOU qui cèderont pour un Euro, une partie de la parcelle AK n° 288. La surface exacte sera définie par un plan de division établi par un géomètre et pris en charge par la commune.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'acquérir pour une valeur d'un Euro, une partie de la parcelle cadastrée AK n° 288 appartenant aux Consorts KARKZOU et située rue du Travail.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer l'acte d'acquisition s'y rapportant, ainsi que tous documents relatifs à cette celle-ci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 septembre 2022

Le Maire,

